

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire - exercice 2018 - 4ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

d'octroyer des subventions de fonctionnement à six associations oeuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 18 100 € conformément aux détails figurant en annexe du rapport,

- d'octroyer une subvention d'équipement à l'association La tribu Meïnado pour un montant de 6 100 € conformément aux détails figurant en annexe du rapport,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type de fonctionnement avec l'association Santé sud et une convention-type d'équipement avec l'association La tribu Meïnado,

- d'approuver le mouvement de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**